

Urgence secourisme

Action sociale

Santé

+ Formation

Action internationale



FILIERE

formation

FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CURSUS PARTIEL

POST VAE

Arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat
d'Auxiliaire de Puériculture

Les candidats ayant obtenu une validation partielle après passage devant le jury de VAE peuvent opter pour le suivi et l'évaluation des modules de formation correspondant aux compétences non validées. Les candidats ont un délai maximal de cinq ans pour valider les modules de formation correspondant aux compétences manquantes.

Pour s'inscrire à une demande de formation, veuillez nous adresser cette fiche de renseignements et les documents demandés à

Croix-Rouge Française IRFSS Languedoc-Roussillon
Service Auxiliaire de Puériculture
2 place Henry Dunant – 34790 GRABELS
OU

Par courriel : irfss-lr.grabels@croix-rouge.fr

IDENTITE	ECRIRE EN LETTRE D'IMPRIMERIE
NOM D'USAGE	
NOM DE NAISSANCE	
PRENOM	
ADRESSE	
CODE POSTAL - VILLE	
TELEPHONE	
E.MAIL	
Réécrire l'adresse mail en lettre d'imprimerie	

COCHER	FINANCEMENT	COORDONNEES FINANCEUR
	REGION (si vous êtes inscrit à pôle emploi)	Justificatif d'inscription à pôle emploi N° identifiant :
	EMPLOYEUR	Lettre d'accord de l'employeur Coordonnées de l'employeur : Raison social : Adresse : Tél : Adresse e-mail :
	ORGANISME FINANCEUR (précisez : UNIFAF, UNIFORMATION, FONGECIF etc...)	Joindre l'accord de financement dès réception de celui-ci Nom de l'OPCA :
	AUTRES (précisez)	

RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A FOURNIR

Cette fiche de renseignements entièrement complétée	
lettre de motivation	
curriculum vitae	
Copie du courrier et du tableau de réussite de la VAE	
Attestation d'inscription à pôle emploi	} ou _____
Accord de prise en charge	

Pour toute demande d'informations complémentaires, vous pouvez adresser un courriel à :
irfss-lr.grabels@croix-rouge.fr